Le rôle des entreprises dans la protection sociale et sa régulation publique en Allemagne

Odile Chagny
(Ires)

IHEPS Cycle 7
Jeudi 14 avril 2016

- **Spécificités du système de protection sociale déterminantes pour le rôle des entreprises**
- **Les retraites complémentaires**
- **l'assurance maladie**
- **L'assurance dépendance**
- **Risque chômage**

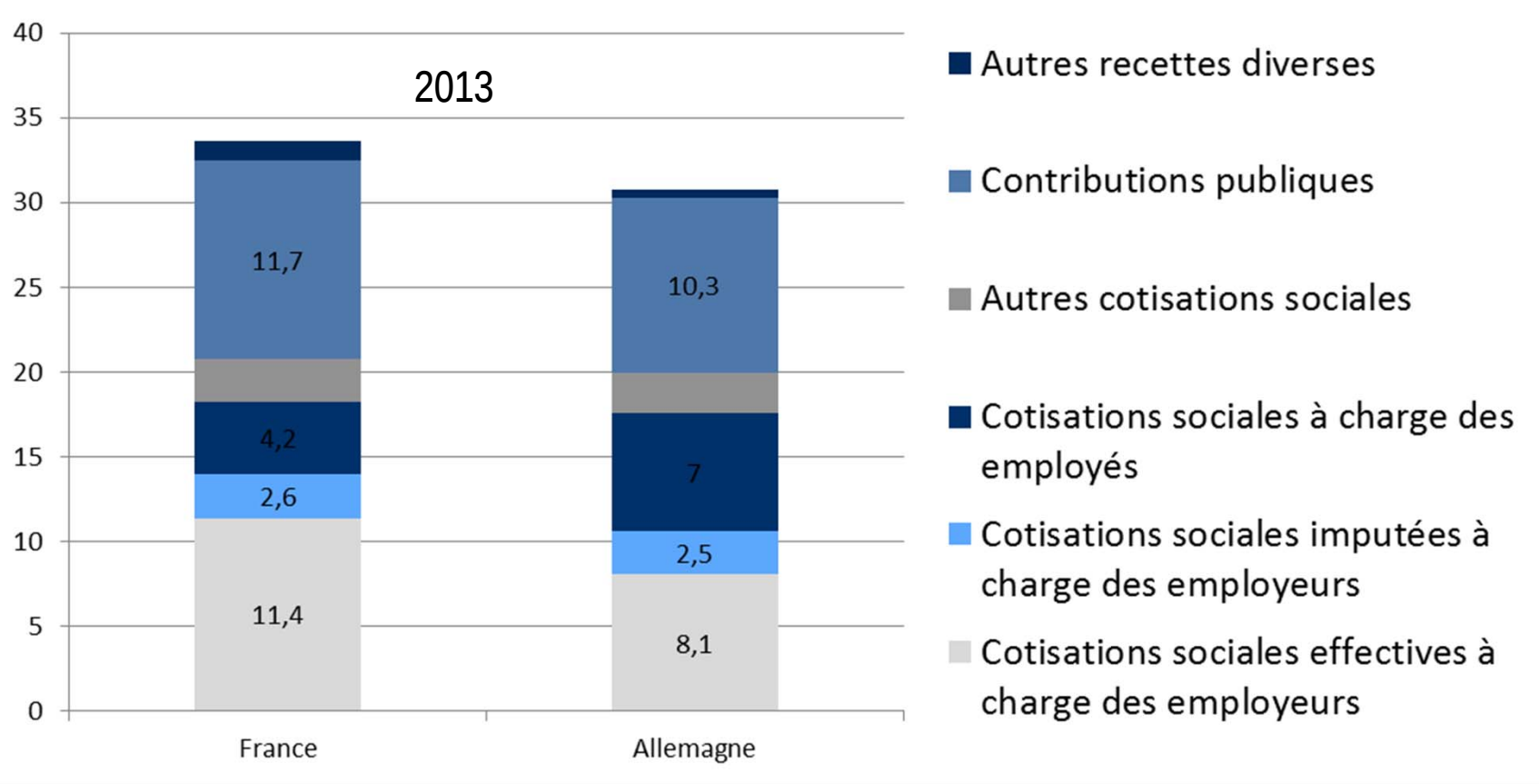
Spécificités du système de protection sociale déterminantes pour le rôle des entreprises

Dépenses de protection sociale et champ de la protection sociale obligatoire

- **La sécurité sociale allemande comprend cinq branches :** l'assurance-retraite, l'assurance-maladie, l'assurance chômage, l'assurance-dépendance, l'assurance-accidents du travail. Il n'existe donc pas de branche famille, les allocations familiales étant financées par l'impôt (à la différence de la France), et l'assurance dépendance fait partie intégrante des assurance sociales (à la différence de la France).
- **Le système public d'assurances sociales couvre une plus faible partie de la population:** tous les types d'emploi ne donnent pas lieu à assujettissement aux assurances sociales (mini jobs, midi jobs), il existe un plafond d'affiliation au régime légal pour l'assurance maladie.
- **Le plafond de cotisation** est relativement bas 2,5 fois le salaire moyen en 2016 : 2,8 fois le salaire moyen pour la retraite et le chômage, 2 fois le plafond pour l'assurance maladie.
- **Le principe est l'équi-répartition des cotisations sociales entre employeurs et salariés** (sauf depuis 2007 pour l'assurance maladie)
- Il y a à partir du milieu des années 1990 une obsession sur **l'objectif de faire redescendre le taux de cotisation en dessous de 40**%

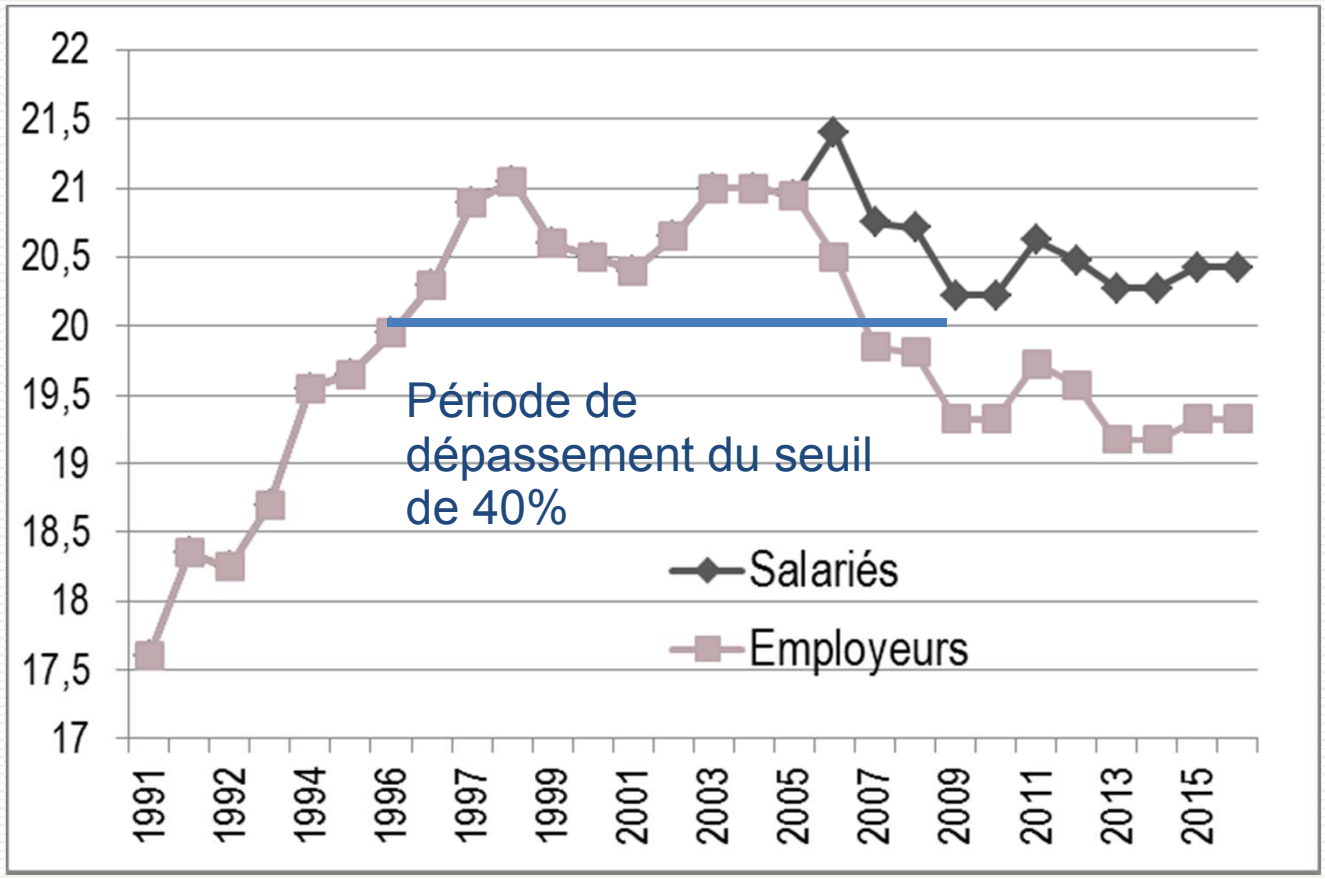
Moindre part globale des cotisations employeurs dans le financement/ part des cotisations imputées plus élevée

Recettes de protection sociales en % du PIB



Source : Eurostat, SESPROS

Taux de cotisation : employeurs, salariés



Taux légaux de cotisation sociale

Beitragssätze, Grenzwerte und Rechengrößen der Sozialversicherung 2016 (1. Halbjahr)

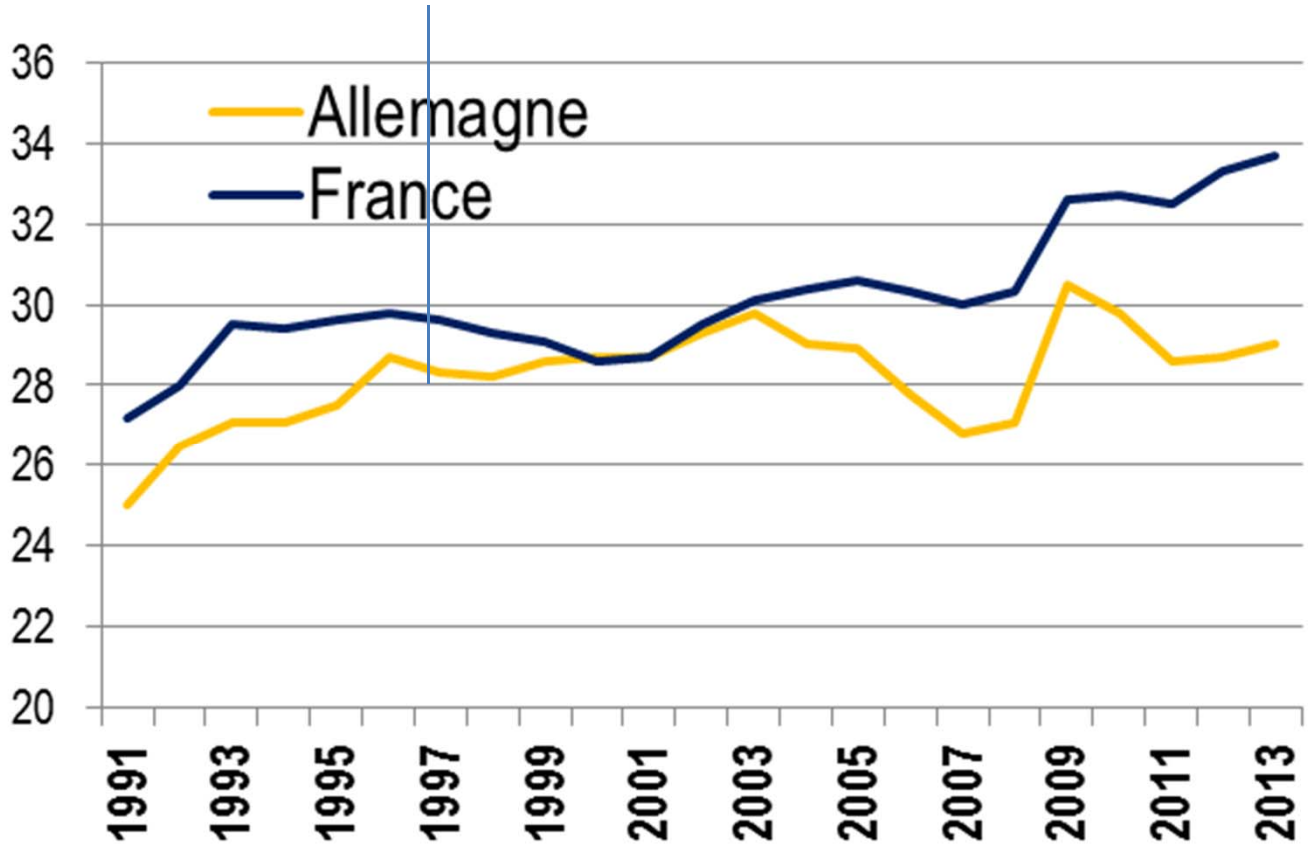
	West		Ost	
	Monat	Jahr	Monat	Jahr
Beitragsbemessungsgrenzen (in Euro)				
- Rentenversicherung	6.200	74.400	5.400	64.800
- Arbeitslosenversicherung	6.200	74.400	5.400	64.800
- Kranken- und Pflegeversicherung	4.237,50	50.850	4.237,50	50.850
Versicherungspflichtgrenze (in Euro)				
- Kranken- und Pflegeversicherung	4.687,50	56.250	4.687,50	56.250
Mini- und Midi-Beschäftigung (in Euro)				
- Geringfügigkeitszone	450		450	
- Midi-Zone	451 - 850		451 - 850	
Beitragssätze (in %)				
- Rentenversicherung	18,7			
- Arbeitslosenversicherung	3,0			
- Krankenversicherung[1)]	15,7 (14,6 + 1,1)			
- Pflegeversicherung	2,35			
Zusatzbeitrag für Kinderlose	0,25			
Monatliche Höchstbeiträge (in Euro) für Versicherte in der…				
- Rentenversicherung	579,20		504,90	
- Arbeitslosenversicherung	93,00		81,00	
- Krankenversicherung[2)]	309,34		309,34	
- Pflegeversicherung[3)]	49,79		49,79	
Kinderlosenbeitrag	10,59		10,59	
Aktueller Rentenwert 7/2015 – 6/2016	29,21		27,05	
Brutto-Standardrente (45 EP)[4)]	1.314,45		1.217,25	

Un pilotage exigeant et de plus en plus centré sur la maîtrise des taux de cotisation, à l'exception notable de l'assurance dépendance

	Invalidité-vieillesse	Maladie	Dépendance	Chômage
Pilotage	Pilotage quasi automatique, formule de de revalorisation du point, de la contribution publique, de détermination du **taux de cotisation**	Depuis 2009, un dispositif contraint l'ensemble des organismes de l'assurance maladie à éviter l'apparition de déficits (fonds de santé, péréquation entre caisses). A cela s'ajoute l'augmentation des subventions fédérales.	Principe initial de pilotage par la stabilité du taux de cotisation. S'est révélé inefficace avec apparition d'importants déficits.	Depuis 2007, le déficit de l'assurance chômage n'est plus couvert par le budget fédéral. Autres prestations financées sur ressources fiscales.
Conséquences taux de cotisation employeur	En cas de non respect des bornes de taux de remplacement et de cotisation, mesures législatives. Dans les faits, transformation en régime à cotisation définie.	Les hausses de cotisations sociales éventuellement nécessaires sont intégralement supportées par les salariés. En 2016 : +1,1%	2015 : Mise en place d'un fonds de réserve alimenté par une hausse du tx de cotisation +0,3 en 2015, +0,2 ultérieurement	La situation du marché du travail très favorable à l'évolution du taux de cotisation : 3% en 2016.

Dépenses de protection sociale

Dépenses de protection sociales en % du PIB

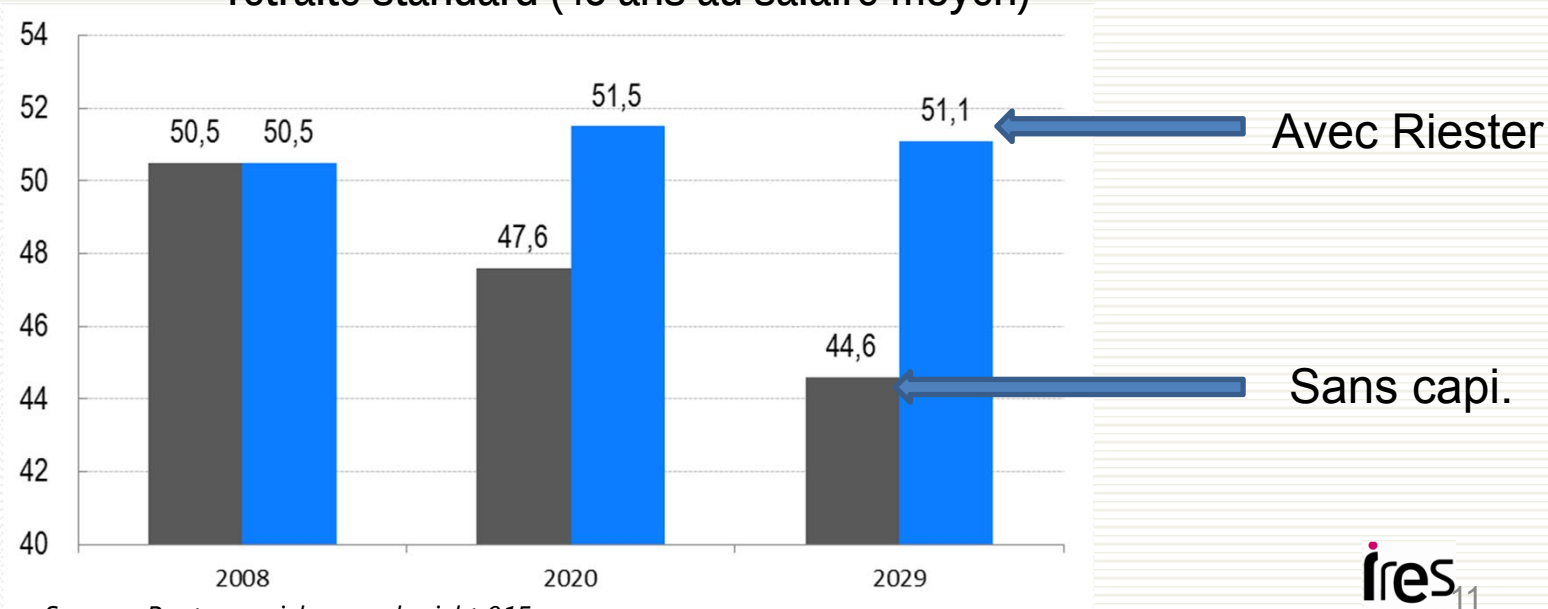


Les retraites complémentaires

Enjeu du développement des retraites complémentaires

- Bas niveau du plafond dans le régime légal (3x salaire moyen en 2015),
- Incitations à compenser la baisse du taux de remplacement garanti par le régime légal par le développement de l'épargne privée par capitalisation, individuelle (« Riester ») mais dans l'esprit initial de la loi dans le cadre des régimes d'entreprise.

Taux de remplacement après cotisations, avant impôt, retraite standard (45 ans au salaire moyen)



Source : Rentenversicherungsbericht 015

Retraites complémentaires – principales caractéristiques

- **Facultatives** (dans le secteur privé). Prévues par les conventions collectives dans la métallurgie et la chimie, à la discrétion de l'employeur ailleurs.
- Forme la plus ancienne de couverture du risque vieillesse en Allemagne (1832). Expliquent la **multiplicité des types de régime**.
- Encouragements à développer l'épargne privée par capitalisation (réforme 2001-2002) dans un cadre collectif : transférabilité automatique des droits en cas de versement de cotisations acquitées par les salariés, réduit de 10 à 5 ans /employeurs ; suppression caractère facultatif en cas de conversion élément de rémunération/ autorisation de créer des fonds de pension, exonérations fiscales et de cotisations sociales (en cas de rente viagère)

Engagement direct (32% en 2011) En général à prestation définie. Réserves comptables.	**Caisses de pension** (32% en 2011) Caisses mutuelles. Cotisation définie.	**Assurance directe** (33% en 2011) Contrats d'assurance vie ou retraite. Cotisation définie.	**Fonds de pension,** depuis 2003 (5% en 2011)

Source : Alterssicherungsbericht 2012

Retraites complémentaires : où en est-on? (1)

Prestations des différentes composantes du système de retraites en Allemagne en 2003 et en 2014 (en points de PIB)

Régimes de base	**2003**	**2014**
Régime d'assurance invalidité vieillesse (GRV)	9.0	9,3
Régime de la fonction publique	1,5	1,7
Autres régimes : régimes spéciaux du secteur privé	0,4	0,3
Régimes complémentaires		
régimes complémentaires d'entreprise	0,7	0,9
Régime complémentaire obligatoire des contractuels du secteur public	0,4	0,4
Autres (aide sociale, régime d'indemnisation victimes de guerre, pensions de vieillesse du régime d'accident du travail).	0,4	0,5
Total	**12,4**	**13,1**

Sources :.Bundesministerium für Arbeit und Soziales

2003 :
6% du montant global des prestations Invalidité-vieillesse-réversion

2014 : 7%

Retraites complémentaires : où en est-on? (2)

En 2011

Répartition,25-65 ans assujettis cotisations sociales

15,6 million de contrats en 2012

	Sans retraite complémentaire	Avec retraite complémentaire	dont Retraite d'entreprise	dont Riester	dont Entreprise et Riester
Ensemble	28,7	71,3	56,4	35,3	20,2
Hommes	29,4	70,6	57,3	32,6	19,3
Femmes	27,9	72,1	55,3	38,2	21,4

+ 50% de bénéficiaires entre 2001 et 2011

❖**Couverture par retraite d'entreprise :**

- 84% des salariés banque assurance, 63% manuf; 26% HCR.
- 84% dans les entreprises de 1000 et plus, 30% moins de 10 salariés.
- Hommes/femmes
- -En moyenne 3,5% du salaire brut, 3% pour les contrats Riester (maximum aidé : 4%)

Source : Alterssicherungsbericht 2012

Rôle des employeurs dans l'assurance maladie

Assurance maladie –rôle des employeurs

❖**Place spécifique de l'assurance privée**:
Possibilité de se soustraire au premier euro de l'assurance maladie légale pour : les fonctionnaires, les salariés disposant des revenus les plus élevés (>4687,50€ brut / mois en 2016) et certaines professions indépendantes 11% de la population s'est ainsi affiliée à des assurances privées pour sa couverture santé.

Assurance maladie légale :

❖**Mise en concurrence des caisses** Liberté donnée à partir de 2009 (réforme 2007) aux assurés de choisir leur caisse d'assurance maladie. La mise en concurrence a fortement réduit le nombre de caisses (1200 début 1990s, 124 en 2014).

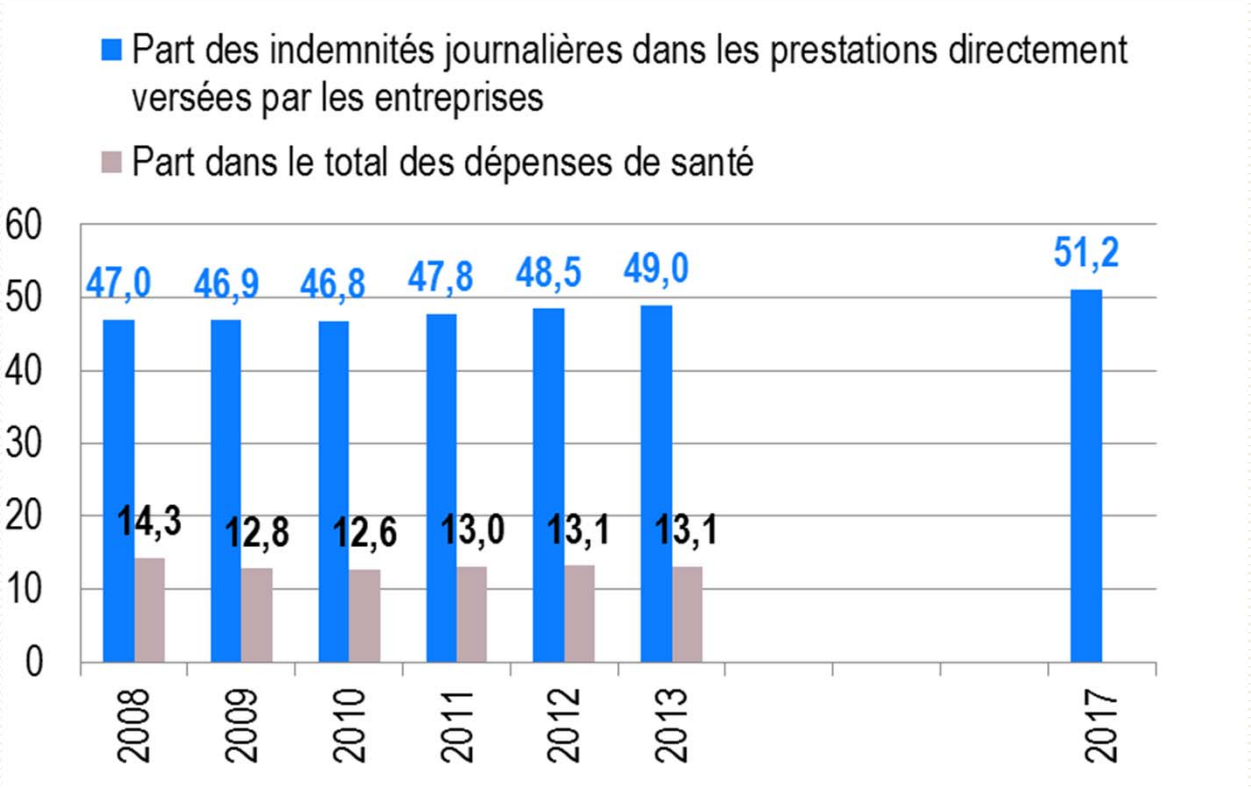
❖**Autonomie de gestion :** les caisses d'assurance maladie sont gérées de façon paritaire, selon le principe de l'auto-administration. Possibilité de moduler dans certaines limites fixées par la loi les tarifs et les prestations. Possibilité également de percevoir des cotisations supplémentaires au taux de base. Le gouvernement fédéral et ceux des Länder se limitent à un contrôle légal et financier de l'assurance maladie.

❖**Principe de stabilité du taux de cotisation :** s'applique à toutes les décisions prises par les caisses dans leurs négociations de portée tarifaire ➔ instrument de maitrise des dépenses.

❖**Abandon du principe de cotisations paritaires** avec la réforme de 2007

Assurance maladie –zoom sur les indemnités journalières

❖**Financement direct d'une partie des indemnités journalières** : Réforme de 2003: les prises en charge par l'assurance maladie légale des indemnités journalières en cas de maladie ont été réduites. Depuis lors, à la différence de la France, le salaire est maintenu intégralement par l'employeur pendant les six premières semaines, l'assurance maladie n'intervenant qu'ensuite.



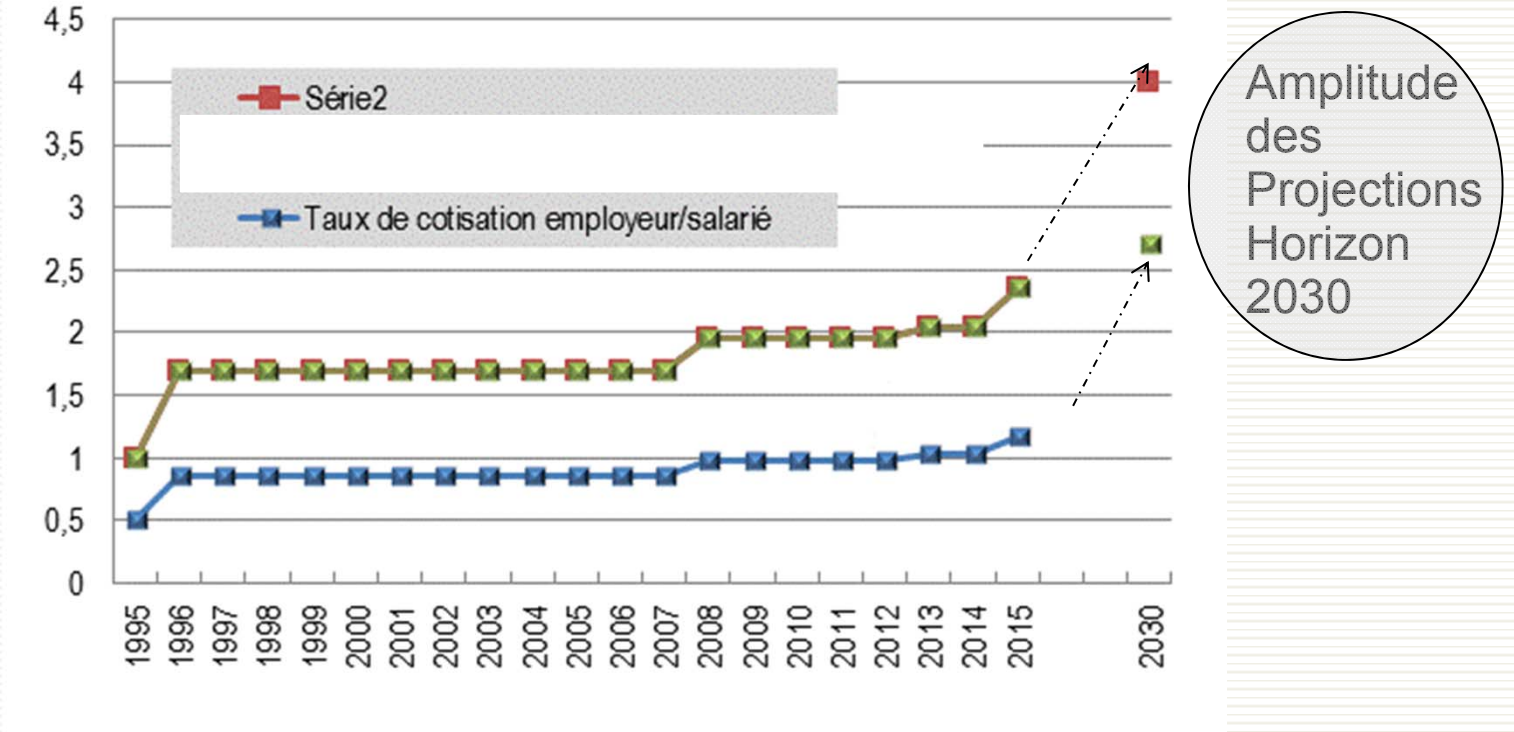
Source : Sozialbericht 2013

Rôle des employeurs dans L'assurance dépendance

Assurance dépendance –rôle des employeurs

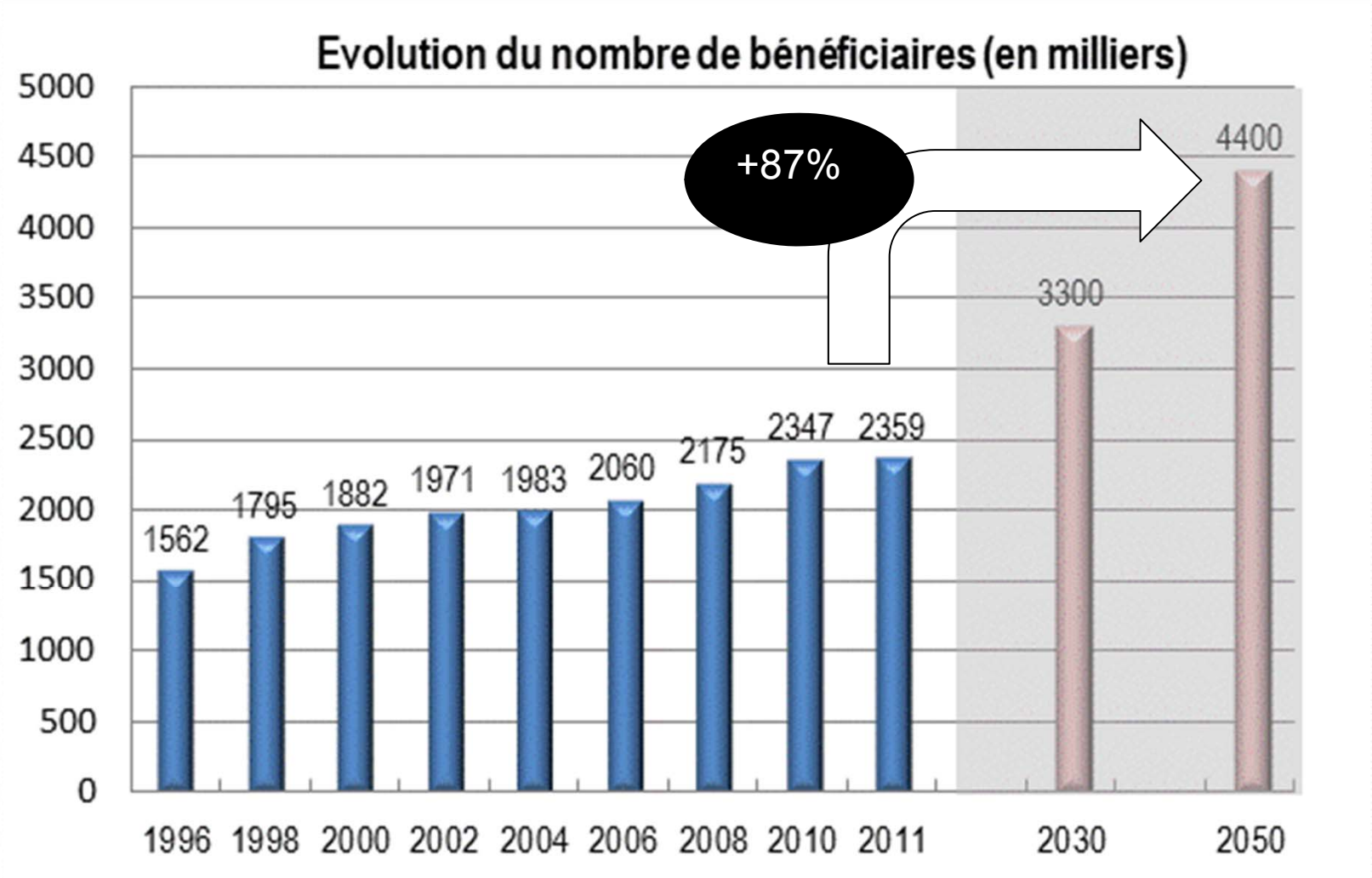
- **Mise en place en 1995, création d'une cinquième branche de des assurances sociales**
- **Vision large et globale du risque :**assurance obligatoire et universelle, calquée sur l'assurance maladie Considérer la perte d'autonomie comme un nouveau risque à assurer, sur le mode bismarckien des assurances sociales, justifiant de privilégier financement par cotisations sociales. Principe : l'assurance dépendance « suit » l'assurance maladie, mais est une branche spécifique (Code Social, livre IX) . Pas de condition d'âge , pas de condition de ressource. Encadrement et codification des prestations
- **Lien avec l'assurance maladie** : les caisses sont abritées par les caisses d'assurance maladie. Il existe un catalogue national, les tarifs peuvent varier légèrement d'une caisse à l'autre.
- **Financement paritaire** : Actifs et retraités fournissent le même effort. Le taux de cotisation légal est fixé par la loi. Auparavant, la dépendance était couverte par l'assistance, donc financée par impôt.
- **Coexistence d'assurance privée et légale** : le plafond de cotisation obligatoire à l'assurance légal est le même que pour l'assurance maladie. 7% des assurés relèvent de l'assurance privée. Les taux privés fonction du risque et des tables de mortalité.

Les évolutions des taux de cotisation



- **Principe initial de stabilité du taux de cotisation (à la différence de l'assurance maladie) ,** difficilement compatible avec l'évolution des dépenses.
- Réforme 2008 : augmentation du taux de cotisation (1,7 à 1,95%).
- Réforme 2012 : encouragement de plans d'assurance dépendance complémentaires privés.
- 2015 : Indexation sur l'inflation à compter de 2015, mise en place d'un fonds de réserve alimenté par une hausse du tx de cotisation +0,3 en 2015, +0,2 ultérieurement.

Le nombre et les caractéristiques des bénéficiaires



Rôle des employeurs dans la prise en charge du risque chômage

Hartz IV : La transformation en système à deux vitesses de la protection contre le risque de non emploi

Avant 2005

Assurance chômage (Arbeitslosengeld)	Garantie limitée de revenu 12 mois sans condition d'âge Personnes les plus employables
Assistance chômage (Arbeitslosenhilfe)	Garantie de revenu Non limitée dans le temps Chômeurs de longue durée Maintien des acquis professionnels
Aide sociale (Sozialhilfe)	Allocation de base pour les Personnes dans le besoin d'âge actif, non éligibles à l'assurance et à l'assistance Chômage.

Depuis 2005

Assurance chômage (Arbeitslosengeld)	Garantie limitée de revenu 12 mois sans condition d'âge Personnes les plus employables
Allocation de chômage 2 (Arbeitslosengeld 2)+ Sozialgeld (famille)	Allocation universelle de base Pour les personnes d'âge actif aptes à travailler et dans le besoin, et celles qui dépendent d'elles Non limitée dans le temps
Aide sociale (Sozialhilfe)	Allocation universelle de base Pour les personnes d'âge actif Non aptes à travailler

L'impact de la réforme sur les règles de financement

	Assurance chômage	Assistance chômage	Aide sociale
Financement avant	Cotisations sociales. Déficit couvert par le budget fédéral.	Ressources fiscales (Bund). Versées par l'agence fédérale pour l'emploi..	Ressources fiscales (locales : municipalités 80% Länder 20%))
Financement après	Cotisations sociales. Depuis 2007, le déficit n'est plus couvert par le budget fédéral	Ressources fiscales (Bund). Communes : 2/3 des frais de logement, prestations à caractère social)	Ressources fiscales locales

Tout cela, c'était avant…
L'afflux des réfugiés
L'introduction du salaire minimum

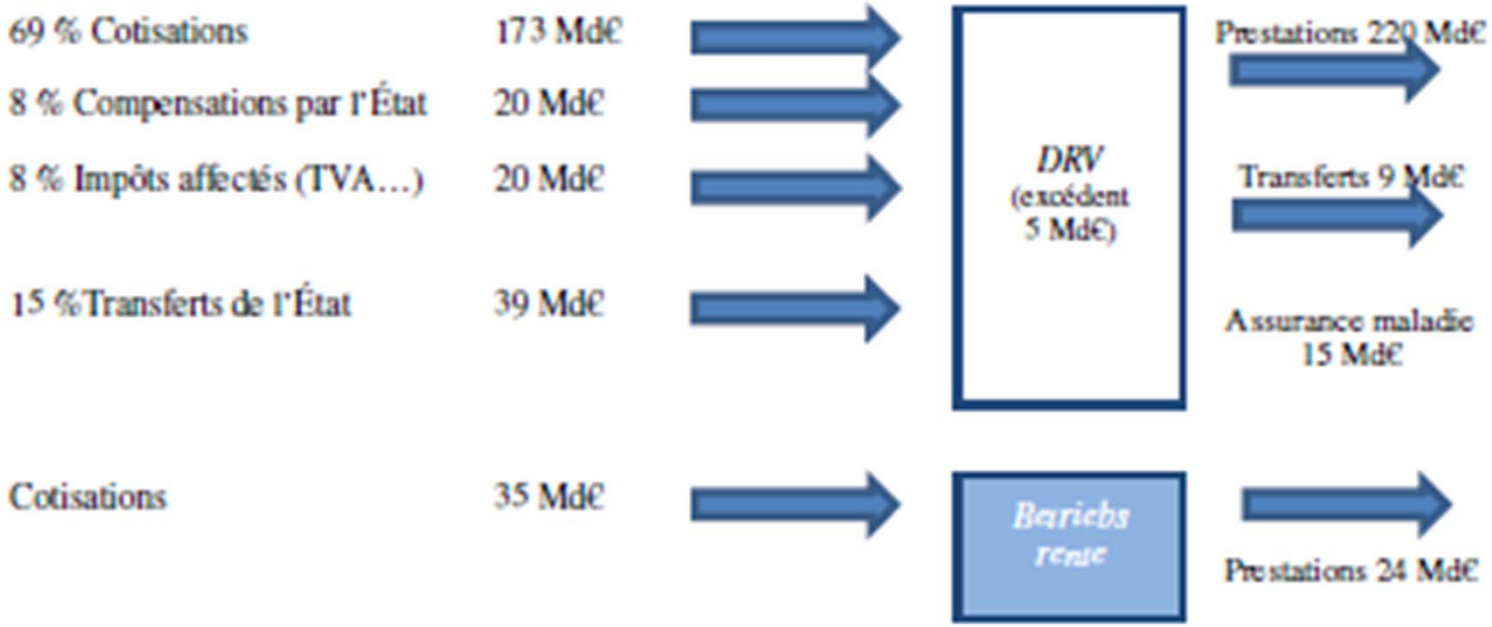
Un premier effet du salaire minimum : nette désincitation au recours aux mini jobs pour les employeurs

	Avant l'introduction du salaire minimum		Après l'introduction du salaire minimum		
	Minijob	Minijob	Minijob	Emploi classique	Emploi classique
coût employeur	(taux de cotisation employeur 30,99%)	10,1	11,1	(taux de cotisation employeur 19,325%)	10,1
cotisation et taxes employeurs		2,4	2,6		1,6
salaire brut horaire	(taux de cotisation salarié = 0%)	7,7	8,5	(taux de cotisation salarié = 20,425%)	8,5
salaire net horaire		7,7	8,5		7,7

Annexe

Retraites : cotisations = 72% des ressources des régimes de retraite 77% en France)

Schéma° 5 : financement de la retraite des salariés du secteur privé en Allemagne (2013)

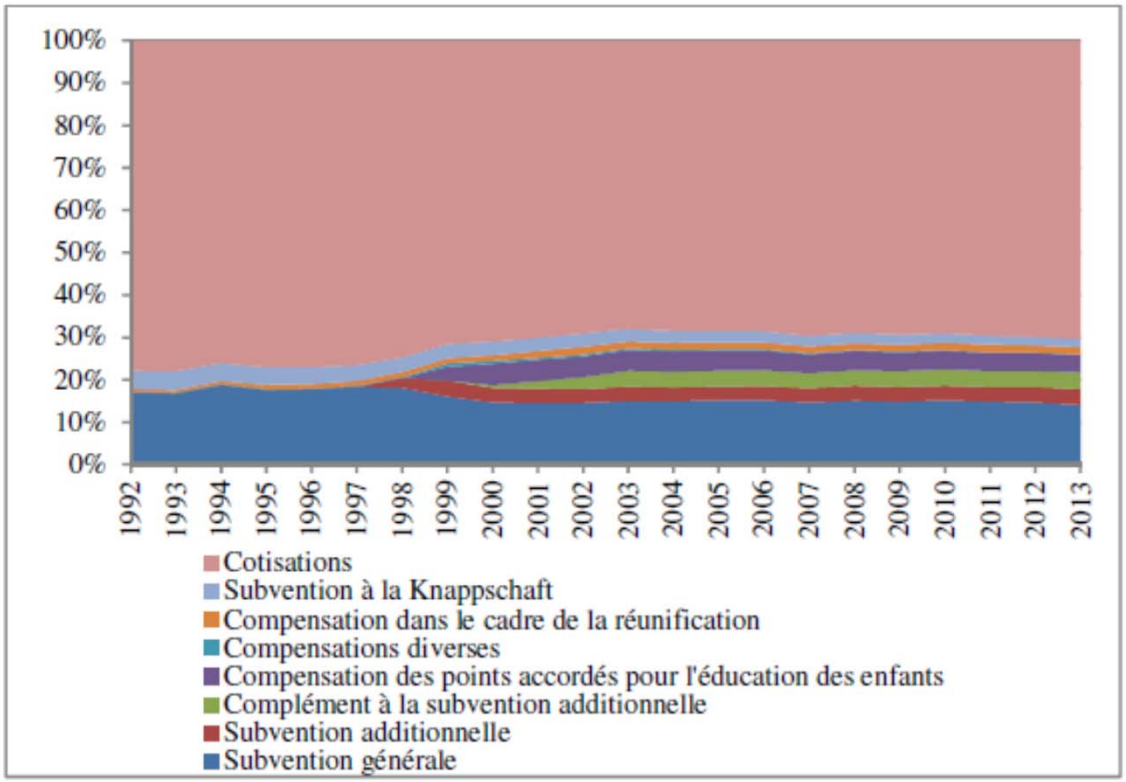


Source : Cour des comptes d'après la DRV (hors Knappschaft) et le BMAS.

Source : Rentenversicherungsbericht 015

Retraites - financement

Graphique n° 38 : financement du régime de retraite légale (*DRV*) (1992-2013)



Source : Cour des comptes à partir de données du Rentenversicherung in Zeitreihen, 2014.

Merci de votre attention

